



SOMMAIRE

Point 21 de l'ordre du jour:

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Discours de M. José Figueres, président de la République du Costa Rica

1

Discours de M. Okoi Arikpo, commissaire aux affaires extérieures et envoyé spécial du chef de l'Etat et commandant en chef des forces armées du Nigéria

4

Discours de M. Stefan Jedrychowski, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne

6

Discours de M. Mahmoud Riad, ministre des affaires étrangères de la République arabe unie

12

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. José Figueres, président de la République du Costa Rica.

2. Le président **FIGUERES** (*interprétation de l'espagnol*): En ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, je salue respectueusement le Président de cette assemblée, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et les représentants des Etats Membres.

3. J'ai réfléchi à ce que nous appelons les problèmes du développement et notamment aux difficultés dues aux relations imparfaites entre pays avancés et pays en retard. On pourrait dire, établissant un parallèle biologique, qu'il y a trois types de relations entre les pays riches et les pays pauvres: l'exploitation, le parasitisme et la symbiose. L'homme exploite parfois l'homme; il en va de même pour les sociétés humaines. Jadis, le vainqueur d'une guerre exploitait toujours le vaincu. Au début de l'ère coloniale, lorsque les nations européennes entrèrent en contact étroit avec les régions sous-développées de la Terre, l'ensemble des relations ainsi établies visait à favoriser le plus fort et, pour reprendre le parallèle biologique, le lien entre les pays était celui de pure exploitation.

4. Avec le temps, les colonisateurs comprirent la nécessité de consentir certaines dépenses au bénéfice des colonies,

*Les 1865ème à 1870ème, 1872ème à 1879ème et 1881ème à 1883ème séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

par exemple pour leur donner un enseignement de base, les assainir et parfois les civiliser. Les frais d'administration augmentèrent et finirent par atteindre des sommes si élevées qu'ils dépassaient les bénéfices économiques. Les pays occupés s'accoutumèrent à ce que tout leur arrivât de l'extérieur. Petit à petit s'établit un nouveau type de relations: le parasitisme.

5. On se rendit compte que les rapports s'étaient renversés, que le parasitisme avait remplacé l'exploitation; cela favorisa les tendances à l'indépendance, et certaines nations coloniales renoncèrent volontairement à leurs colonies.

6. Depuis un quart de siècle, depuis qu'existent les Nations Unies, est apparu un genre nouveau de relations, l'aide internationale. A mesure que nous acquérons de l'expérience dans cette recherche commune de l'équilibre mondial, nous devons essayer de trouver des mécanismes favorables à la fois aux pays qui reçoivent l'aide et à ceux qui la donnent. C'est ce que biologiquement on peut appeler une relation symbiotique. Si nous ne trouvons pas des formules d'effets symbiotiques, l'aide extérieure, les investissements internationaux et les conditions défavorables de l'échange peuvent conduire à un colonialisme nouveau. Ils peuvent être des liens de soumission politique ou d'exploitation économique qui finiraient par réduire le faible à l'état de parasite. Ni l'exploitation ni le parasitisme ne peuvent conduire au développement harmonieux des peuples; s'il n'y a pas développement symbiotique harmonieux, la marche de l'évolution universelle vers l'intégration sera interrompue ou retardée.

7. En termes économiques, l'aide internationale, dans les proportions où elle est nécessaire, est à la portée des pays avancés, et elle le sera davantage encore lorsqu'ils réduiront leurs dépenses de guerre. La difficulté n'est pas d'ordre économique, mais politique. Le sentiment de solidarité universelle n'est pas assez développé, même dans les pays les plus évolués, pour que les électeurs approuvent l'aide massive nécessaire pour réaliser l'équilibre du monde. En outre, l'aide internationale peut aggraver les problèmes purement monétaires propres à notre époque; elle peut provoquer l'inflation chez les pays bénéficiaires et la pénurie de devises chez les pays donateurs; c'est-à-dire que l'aide internationale peut se résumer en ses effets monétaires négatifs aux dégâts provoqués par le maintien de forces militaires à l'extérieur.

8. Il existe une forme possible d'aide extérieure qui ne provoquerait presque pas de déséquilibres monétaires et serait probablement mieux acceptée dans les pays donateurs. C'est l'aide fondée sur les excédents de la capacité de production. Dans toute société d'économie non collective, dans ce qu'on appelle les sociétés capitalistes, l'un des principaux stimulants de la production est l'achat garanti

des excédents, qu'il s'agisse de produits agricoles ou industriels. Ces excédents coûtent peu à l'économie totale d'un pays. En réalité, ils représentent une utilisation meilleure des installations et des appareils administratifs existants, avec un léger supplément de matières premières et de dépenses directes.

9. Pendant de nombreuses années, on a écoulé certains excédents agricoles dans l'aide internationale. Ce n'est pas là chose nouvelle. Il faudrait généraliser cette méthode et l'appliquer également aux produits industriels. Pour un pays industriel d'une certaine importance, le coût de la production de 1 000 tracteurs en sus de ceux dont il a besoin représente très peu sur le plan social; et pour les pays qui ne fabriquent pas encore de tracteurs, cette aide extérieure aurait une immense valeur. Ce plan offre de telles possibilités qu'il conviendrait parfois de produire délibérément des excédents. Cela assurerait l'abondance et la stabilité des prix dans les pays producteurs et donnerait une impulsion aux pays qui ne produisent pas encore ces articles. Tout remède pris en trop grandes quantités peut être nocif. A mesure que la production agricole ou industrielle s'accroît dans les pays en retard, l'aide en nature devrait être réduite. Il ne faut pas empêcher la production locale de se développer, mais c'est là un problème secondaire.

10. Au cours de la seconde guerre mondiale, l'armée nord-américaine a voulu acquérir des produits potagers au Costa Rica pour les troupes stationnées dans la zone du canal de Panama. La première réaction du Costa Rica fut de répondre: nous n'avons pas de légumes verts, même pour notre propre consommation. Cependant, on a permis aux services d'intendance de l'armée de monter des postes d'achat sur les marchés du Costa Rica, mais uniquement à partir d'une certaine heure du jour, afin que la population locale puisse s'approvisionner la première. Ce fut un succès. Certains de vendre à un acheteur des quantités illimitées à un prix stable, les maraîchers quintuplèrent et même décuplèrent leur production.

11. Dans beaucoup de pays, ce qui freine le plus la production, c'est l'incertitude du marché. Le moindre excédent fait baisser les prix d'une façon telle que le résultat est ruineux. Le producteur ne craint rien tant que l'excès de production. Nous vivons dans la misère sous le spectre de l'abondance. Beaucoup de nos pays sont parvenus à stabiliser les prix des céréales grâce au système de réserves, en achetant les excédents saisonniers en prévision des époques de faible production. Mon gouvernement se propose d'étendre ce programme aux légumes et aux denrées périssables et de les industrialiser à l'intention des cantines scolaires et autres programmes d'alimentation pour les enfants.

12. Mon pays, comme beaucoup d'autres, a bénéficié d'une aide extérieure sous forme de lait et produits laitiers, achetés comme excédents par le Gouvernement des Etats-Unis en vue de stabiliser le marché et les prix intérieurs. Etant donné les difficultés de tous ordres que représente l'aide extérieure en espèces, si l'idée de l'assistance en nature ne se répand pas davantage, c'est peut-être parce qu'elle est trop simple. La seule façon rationnelle, politiquement facile, monétairement saine, de fournir une aide extérieure massive, c'est d'utiliser et même d'encourager,

dans l'agriculture et l'industrie, les excédents de capacité productive.

13. Il ne serait pas toujours facile d'organiser cette forme d'aide dans le cadre d'accords bilatéraux. Il conviendrait d'utiliser un organisme international comme fonds principal de réserve et de stabilisation, en vue de coordonner les efforts accomplis par les pays donateurs et les besoins des pays bénéficiaires. L'assistance en espèces elle-même est aujourd'hui de plus en plus canalisée par les institutions multinationales. Raison de plus pour canaliser de la même façon l'aide en excédents.

14. A diverses occasions, j'ai suggéré la création d'une banque mondiale des aliments ayant des réserves situées dans les principaux ports du monde et dans d'autres lieux appropriés, et qui aurait des buts multiples: stabiliser les prix, servir de stocks en prévision des mauvaises récoltes qui engendrent les famines, fournir une aide internationale en nature et améliorer l'alimentation des populations.

15. Il est un mode d'exploitation dont on a tellement parlé au cours des 25 dernières années que le sujet est maintenant rebattu; c'est l'échange des produits industriels contre des matières premières qui s'effectue entre pays forts et nations faibles. On a beaucoup parlé de la façon dont les économies riches utilisent leur force pour marchander et imposer des termes d'échange qui nuisent aux économies pauvres. Cette forme de commerce est un vestige du colonialisme à ses débuts, un moyen d'exploitation.

16. On a répété mille fois que les pays industriels se font payer leurs exportations à des prix représentant un niveau élevé de vie pour leur population, alors qu'ils paient aux producteurs de matières premières des prix qui se traduisent par des salaires 10 ou 20 fois moindres, des services publics inférieurs, des taux de capitalisation infimes, et toutes autres conséquences de cette forme d'exploitation. Les pays évolués ont une législation du travail interdisant l'importation, sous forme directe, de travailleurs asservis, de salariés mal rétribués, mais ils encouragent l'importation du produit du travail d'une main-d'œuvre pratiquement en esclavage, sous forme de produits de base mal payés.

17. Pour éviter l'exploitation dans le commerce international et faire obstacle au parasitisme, conséquence de l'exploitation, les Nations Unies ont, en 1964, créé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [*résolution 1995 (XIX)*]. Les progrès réalisés jusqu'ici sont maigres, car les pays puissants, malgré les grandes luttes qui les divisent, s'entendent à la CNUCED pour s'opposer à la juste demande d'une répartition équitable du revenu mondial.

18. Tant que le commerce entre puissants et moins puissants ne constituera pas une relation symbiotique, inévitablement les disparités entre les uns et les autres subsisteront et s'accroîtront. Je répète à cette Assemblée générale ce que j'ai dit à la première session de la CNUCED à Genève¹: tant que la position de certains pays pour marchander restera faible, il faudra régulariser le commerce international et prendre pour base le principe "à effort égal, salaire égal". Et ce rapport, très important, doit permettre de fixer non seulement des prix de développement pour les

¹Tenue du 23 mars au 16 juin 1964.

producteurs, mais aussi des salaires minimums équitables pour les travailleurs, les salariés.

19. Tant que l'on ne réglementera pas internationalement les salaires, les pays plus développés socialement seront dans une situation désavantageuse par rapport à ceux qui le sont moins, et les prix auront tendance à se niveler au niveau des salaires les plus bas. Des prix permettant le développement des Etats et des salaires permettant celui des individus élargiront le marché pour les produits des pays avancés, établissant ainsi une relation symbiotique.

20. Les investissements internationaux peuvent constituer une part importante de l'aide extérieure. Ils sont le complément nécessaire de la capitalisation réduite des pays pauvres. Mais ils présentent le danger de créer des rapports uniquement fondés sur les bénéfices, autrement dit, d'établir des liens d'exploitation. L'exploitation, je l'ai déjà dit, entraîne le parasitisme. Il faut éviter l'un et l'autre. Il existe des formules qui sont avantageuses à la fois pour les sociétés étrangères et pour le pays hôte, et qui créent ainsi des rapports de symbiose.

21. La première chose à éviter, pour les grandes entreprises étrangères qui s'installent dans les pays pauvres, c'est l'intégration verticale. Beaucoup ont tendance à fournir elles-mêmes les articles qu'elles achètent localement. C'est le mirage de l'efficacité intégrale accrue. En réalité, dans la plupart des cas, les rapports d'une grande société étrangère avec un grand nombre de petits producteurs nationaux sont plus efficaces si cette société leur accorde une aide technique et même peut-être financière et si elle exige d'eux des prix compétitifs et des critères de qualité élevés.

22. Je connais l'historique du processus d'intégration dans les grands pays industrialisés, notamment aux Etats-Unis. Mais ce serait une erreur que de comparer les avantages et les inconvénients sociaux de l'intégration verticale à l'intérieur d'un même pays avec les avantages et les inconvénients que peut présenter l'intégration verticale dans un pays hôte de moindre développement. Le pays hôte, lui, doit stimuler dans sa population le sens de l'entreprise, aptitude qui, comme tant d'autres, ne peut se développer que si elle s'utilise.

23. Une grande entreprise qui encourage le travail de douzaines ou de centaines de fournisseurs s'entoure automatiquement de douzaines ou de centaines d'alliés. Par contre, une entreprise verticalement intégrée se fait des ennemis de tous ceux qui cherchent à créer une activité locale, un commerce qui leur soit propre, en utilisant la grande société comme marché pour leurs produits.

24. Convertir les peuples pauvres d'aujourd'hui en salariés des grandes entreprises internationales équivaut à revenir à une formule nouvelle de colonialisme, à instaurer l'exploitation. D'autre part, en sens inverse, subventionner les producteurs locaux avec des prix non compétitifs ou tolérer la mauvaise qualité dans un but politique - ce que l'on appelle aujourd'hui les relations publiques - équivaut à favoriser le parasitisme. Les investissements internationaux doivent profiter de toutes les façons possibles aux pays hôtes, tout en profitant aux investisseurs. En d'autres termes, il faut établir des liens symbiotiques dans le pays hôte.

25. Comme les grandes entreprises sont des prolongements de l'économie de leurs pays respectifs, leurs activités ont en réalité un caractère public, international. Elles constituent de véritables liens de nation à nation. Elles doivent avoir une part de responsabilité dans le développement économique et social. Elles doivent créer des liens qui ne soient ni d'exploitation ni de parasitisme, mais de symbiose.

26. Dans le domaine de la politique internationale je crois qu'en cet anniversaire le souci majeur des Etats Membres et du monde entier est de mettre fin à la guerre froide. Notre planète ne peut rester divisée en deux, une moitié se méfiant de l'autre. Les différences d'idées sur l'organisation économique, sur le système de la propriété publique ou privée, ne peuvent constituer un motif d'animosité ni de menace constante. Les deux systèmes coexistent déjà dans les deux moitiés de la Terre. Mieux vaut qu'ils se respectent mutuellement et qu'ils rivalisent pour satisfaire, chacun de son mieux, les aspirations des hommes.

27. L'humanité ne peut pas non plus perpétuer les vieux antagonismes qui opposent des puissances rivales. La civilisation, qui au cours des cinq ou dix derniers millénaires a tellement modifié le comportement des hommes, doit maintenant, en un processus accéléré, les amener à voir, non plus un ennemi, mais un ami dans leur voisin, dans l'habitant du pays contigu, dans les peuples qui partagent avec eux la surface du globe.

28. Les dépenses de guerre sont le plus grand obstacle au progrès de la civilisation. Nous ne parviendrons jamais à faire de la bête un homme, un être d'intelligence, tant qu'une si grande proportion du produit du travail universel sera utilisée pour diviser au lieu d'unifier.

29. Plusieurs petits peuples subissent aujourd'hui directement les conséquences de la guerre froide entre les grands. Le peuple d'Israël a le droit de jouir en paix de son lopin de terre, tant pour des raisons historiques qu'en récompense de l'effort qu'il a consenti au cours des 20 longues dernières années, pendant lesquelles il a rendu habitables des rochers arides et transformé le désert en un jardin.

30. Les réfugiés palestiniens doivent se refaire une vie normale dans des territoires qui ne peuvent leur être refusés, et cultiver les arts et les sciences plutôt que de s'adonner à la guérilla et aux séquestrations. Tous les peuples de la Terre doivent leur donner un appui économique et de tous ordres pour qu'ils vivent normalement et connaissent un sort meilleur.

31. Le Viet-Nam et Cuba ont le droit de rechercher et de connaître les fruits de la liberté et de la démocratie, sans être des pions sur l'échiquier des puissances militaires. Le petit peuple de Taïwan a le droit de profiter en paix de l'effort gigantesque qu'il a accompli. Les minorités dans toutes les parties du monde ont droit au respect, mais elles doivent respecter la loi. Les hommes civilisés, bien que de couleurs et de convictions différentes, doivent aimer leur prochain et non se détester comme le faisaient leurs lointains ancêtres des tribus. Tous les peuples de la Terre ont droit à la paix et à la sécurité, qu'ils doivent s'efforcer de créer et de maintenir. A mener les peuples à s'acquitter de ce mandat sacré est la mission suprême des Nations Unies.

32. Il est une idée, ancienne parce que répétée à plusieurs reprises, mais nouvelle parce que jamais encore essayée. Il est une mesure de paix que certains pays pourraient adopter sans risque aucun pour leur sécurité: modifier les paroles des hymnes nationaux en éliminant les strophes martiales et leur substituer des chants à la gloire de l'homme et de la justice sociale. Si les Nations Unies jugeaient bon de recommander à leurs membres d'organiser des concours littéraires pour que soient adoptés légalement des hymnes pacifiques, tout pays qui prendrait une mesure de ce genre donnerait à sa jeunesse une ambition nouvelle.

33. Un grand pas serait fait si l'on abandonnait des anachronismes tels que le fil de l'épée, la gloire du canon, aussi ridicules à l'âge de l'atome et aussi étrangers à un monde civilisé que les flèches des hordes primitives ou les cuirasses des chevaliers du Moyen Age. Le pays où vivra une génération adulte, qui n'aura pas bu dès l'enfance le poison de la guerre, sera plus proche de l'objectif d'un monde en progrès sans barbarie.

34. Mon petit pays, le Costa Rica, en s'associant à l'allégresse de ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, émet des vœux pour que l'Organisation arrive à établir entre tous les peuples de la Terre des liens d'aide réciproque, sans exploitation ni parasitisme, des liens symbiotiques, pour que nous marchions ensemble, solidaires, sur le chemin de la providence, de l'évolution de l'univers.

35. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. M. Okoi Arikpo, commissaire aux affaires extérieures et envoyé spécial du chef de l'Etat, et commandant en chef des forces armées du Nigéria.

36. **M. ARIKPO** (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, le Nigéria n'étant pas intervenu pendant la discussion générale qui a précédé cette session commémorative, permettez-moi de vous féliciter au nom de ma délégation pour votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles de juriste éminent, d'homme d'Etat et de diplomate, de même que les nobles traditions de votre pays avec lequel le mien entretient des rapports étroits d'amitié, me donnent tout lieu de penser que vous guiderez d'une main sûre cette très importante session anniversaire.

M. Khatri (Népal), vice-président, prend la présidence.

37. Après les récentes fêtes du dixième anniversaire de l'indépendance de mon pays, je viens ici en tant qu'envoyé spécial de mon chef d'Etat renouveler l'expression de la fidélité et du soutien du Nigéria aux Nations Unies. Nous avons en effet de bonnes raisons d'agir de la sorte. Il y a à peine deux semaines, les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les représentants de 38 pays africains indépendants se sont joints à nous pour fêter le retour de la paix et de l'unité dans notre patrie, de même que la fin d'une décennie agitée pour l'indépendance en Afrique. A cette occasion, nous avons non seulement consolidé les liens de parenté qui nous unissent tous en Afrique au-dessus des considérations politiques et économiques, mais également réaffirmé notre volonté de travailler ensemble à l'indépendance, à la paix et à l'unité sur notre continent et dans le monde entier, conformément aux principes et aux objectifs

inscrits dans la Charte des Nations Unies. Dans un monde où une crise de confiance est devenue le centre même des préoccupations de l'homme, il est bon que nous réaffirmions l'appui total que nous donnons aux principes de justice et d'humanité que proclame la Charte de notre organisation. De même, nous sommes fermement convaincus qu'il est du devoir de chacun de nous de traduire ces principes en un programme qui ne cessera jamais d'être nécessaire. Les bonnes intentions exprimées dans de bonnes résolutions et qui ne s'accompagnent pas du désir de les réaliser entravent la cause de la paix et de la stabilité mondiales plutôt qu'elles ne la servent.

38. Célébrant ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, nous devons faire le bilan des succès et des échecs de l'Organisation afin de juger dans quelle mesure celle-ci est en harmonie avec notre société moderne, dans quelle mesure aussi elle parvient à résoudre les problèmes de notre temps. Il convient de relever que cette session marque aussi la fin de la première décennie d'existence de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que le commencement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

39. Puisque l'histoire a ainsi mis en relief l'importance de cette session, nous devons nous montrer à la hauteur de ce que le monde attend de notre organisation. Je suis convaincu que nous devrions tout d'abord prendre une fois l'engagement de respecter les objectifs fondamentaux en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée; le maintien de la paix et de la sécurité internationales; l'établissement de relations amicales entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples; la réalisation de la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel ou humanitaire.

40. Ma délégation constate avec regret que l'atmosphère générale de détente internationale qui avait précédé cette session a malheureusement été compromise. Une fois de plus, notre organisation est en proie à la paralysie morale. Le conflit au Viet-Nam s'intensifie, s'étendant à toute l'Indochine, tandis que les positions respectives des parties aux conversations de Paris sont encore loin d'aboutir à un accord constructif. Privée de l'appui actif des grandes puissances et, par conséquent, des moyens et de l'autorité nécessaires pour bien s'acquitter de ses responsabilités, notre organisation demeure impuissante alors que la paix et la sécurité internationales sont en jeu.

41. Actuellement, l'une des crises les plus graves dans le monde est le conflit du Proche-Orient, région avec laquelle l'Afrique a des liens particuliers et très profonds. La crise du Proche-Orient menace gravement la paix mondiale. Depuis plus de 20 ans, 2 millions de malheureux réfugiés dépouillés de leurs terres n'ont eu d'autre foyer que des tentes délabrées dans un désert aride.

42. Depuis juin 1967, certaines parties des territoires des Etats Membres de notre organisation sont sous l'occupation étrangère. Cependant, malgré la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, qui constitue un plan équilibré, et même un arrangement d'ensemble, en vue d'une solution équitable et honorable de la crise du

Proche-Orient, tous les efforts pour aboutir à une paix basée sur la justice ont été bloqués. En conséquence, l'espoir est devenu désespoir, l'impuissance s'est transformée en amertume et la crainte de l'avenir a suscité des actes de désespoir atroces.

43. Ma délégation reconnaît à tous les Etats de la région le droit d'exister à l'intérieur de frontières reconnues, mais nous ne reconnaissons pas à Israël le droit de s'emparer de territoires arabes par la force. En toute franchise, nous estimons que l'occupation persistante des territoires arabes par Israël à la suite de la guerre de juin 1967 est injustifiée. C'est pourquoi nous demandons instamment le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis juin 1967. Nous formulons aussi un appel pressant afin qu'une solution humanitaire soit trouvée au problème des réfugiés de Palestine.

44. De ce point de vue, nous appuyons les efforts faits par l'ambassadeur Gunnar Jarring, le représentant spécial du Secrétaire général, en vue de donner suite à la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. Nous en appelons à tous les intéressés afin qu'ils respectent le cessez-le-feu existant et nous demandons aux quatre Grands d'intensifier leurs efforts concertés visant à la paix, dans l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité et conformément à ses dispositions. Le Nigéria pense que la réalisation de la paix au Proche-Orient est d'une importance particulière pour la stabilité internationale, et mon gouvernement est fermement convaincu qu'il ne faut sous aucun prétexte empêcher des négociations en vue d'un règlement. De plus, une solution fondée sur l'humiliation d'une des parties intéressées par une autre ne saurait être durable. L'intelligence politique exige que les négociations entre les parties au différend tendent à la paix dans l'honneur pour tous.

45. Passant du Proche-Orient à l'Afrique, nous n'y trouvons ni réconfort ni consolation. Les conflits et les tensions foisonnent en Afrique, surtout dans les régions qui demeurent sous l'occupation coloniale et raciste. Les Africains, en Angola, en Mozambique, en Guinée (Bissau), en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et dans les autres bastions restants du colonialisme et du racisme continuent de se voir refuser les droits fondamentaux de l'homme; ils sont privés de justice et ne peuvent vivre de manière digne et satisfaisante.

46. Les puissances occidentales qui persistent dans la collusion politique, économique et militaire, spécialement avec le Portugal et l'Afrique du Sud, sèment en Afrique les graines d'un conflit qui se retournera contre elles. Par la suite, ces graines germeront et croîtront. Le choix est simple. Ou les puissances occidentales continueront à se souiller les mains du sang précieux de notre peuple jusqu'à ce que nous ne puissions plus le tolérer ou bien elles tendront la main à tous les hommes qui haïssent l'oppression et l'exploitation afin de lutter ensemble contre l'*apartheid*, restant ainsi de véritables amies de l'Afrique, où l'histoire comme la communauté des intérêts ont créé à leur égard une immense bonne volonté.

47. Nous avons appris récemment l'inquiétante nouvelle selon laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni s'apprêterait à suivre l'exemple des pays occidentaux qui con-

tinuent de violer en toute impunité l'embargo imposé par les Nations Unies sur la vente et la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud. Au nom de tout ce qui est juste dans sa vie publique, je voudrais du haut de cette tribune lancer un appel au Royaume-Uni, afin qu'il ne mette pas à exécution son intention de reprendre les ventes d'équipement militaire à l'Afrique du Sud. De même, je m'adresse à la conscience éclairée de la France et de l'Allemagne de l'Ouest pour qu'elles interdisent à leurs marchands de canons de poursuivre avec l'Afrique du Sud leur pernicieux commerce qui permet de commettre des actes de brutalité contre les Africains.

48. A ce moment de l'histoire, l'Afrique n'arrivera peut-être pas toute seule à mener à bien la guerre contre le colonialisme et le racisme. Les pays non alignés n'y parviendront peut-être pas non plus, à eux seuls. C'est pourquoi nous apprécions l'aide morale et matérielle de tous les pays, notamment des pays socialistes, qui ont montré leur ferme volonté de soutenir les efforts de décolonisation. Je suis persuadé que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est l'expression des idéaux les plus élevés de notre charte. Le dixième anniversaire de cette déclaration constitue donc une occasion favorable de fixer une échéance pour la fin du colonialisme et du racisme. Dans ce but, il nous faut créer un fonds des Nations Unies qui permettra de soutenir les mouvements de libération en Afrique et dans les autres territoires coloniaux du monde entier. Tous les Membres des Nations Unies devraient être invités à contribuer de manière obligatoire à ce fonds. L'Organisation de l'unité africaine dispose d'un fonds semblable. Même le Conseil œcuménique des Eglises a eu le courage d'accorder une assistance matérielle aux mouvements de libération. Il faut que les Nations Unies, elles aussi, prennent conscience de leurs responsabilités et créent le fonds proposé.

49. Mon gouvernement a suivi avec le plus vif intérêt le déroulement des entretiens sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mon pays, membre du Comité du désarmement des Nations Unies, qui a consacré beaucoup de temps et d'énergie au problème du désarmement général et complet, souhaiterait qu'il soit rapidement mis fin au développement et à la production d'armes de destruction massive, surtout des armes nucléaires. C'est une chose que de conclure le Traité de non-prolifération nucléaire [résolution 2373 (XXII)], qui empêche ceux qui n'ont pas d'armes d'en avoir, c'en est une autre que de voir les puissances nucléaires s'entendre pour éliminer leurs arsenaux dangereux afin de donner à ceux qui ne possèdent pas ces armes l'assurance qu'ils ne seront pas à la merci des puissances nucléaires. Si l'on veut garantir la paix et la sécurité internationales, si l'on veut qu'elles ne reposent pas seulement sur une politique de puissance et sur les considérations stratégiques des superpuissances, mais plutôt sur l'engagement pris par tous les Etats Membres à l'égard de la Charte des Nations Unies, il faut que des mesures positives soient prises afin que les nations ne continuent pas à perfectionner et à conserver des armes qui menacent l'existence même de l'humanité.

50. A Lusaka, le mois dernier², les pays non alignés ont adopté ce qui est en fait une charte de la paix. Le centre

²Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue du 8 au 10 septembre 1970.

même de cette charte est la nécessité d'une coopération économique intensifiée entre les nations riches et les nations pauvres en tant que moyen de favoriser une croissance économique équilibrée et le développement social du monde entier. Il convient assurément d'encourager la coopération économique et l'intégration sur une base régionale et interrégionale, mais je crains que la plus grave menace pour la paix et la prospérité du monde ne provienne du refus des anciennes puissances coloniales de reconnaître le lien existant entre la liberté politique et l'indépendance économique. C'est ainsi que les nouvelles nations dépendent en général des anciennes puissances coloniales sur le plan économique parce que ces dernières se refusent à relâcher leur emprise économique. Mon gouvernement espère que pendant la deuxième Décennie du développement les Nations Unies regarderont en face les réalités de l'actuel et injuste système économique mondial et rechercheront une solution viable.

51. La capacité du système des Nations Unies à faciliter un progrès économique et social d'ensemble devrait donc être renforcée par des mesures concrètes. A nos yeux, l'accord qui serait intervenu récemment sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue de libéraliser le commerce entre les économies en voie de développement et les économies développées représente un pas sur la bonne voie. Pour ma délégation, le développement ne consiste pas simplement à solliciter la charité des nations riches ou à obtenir des réformes toutes symboliques des principes du commerce ou de l'assistance. Il s'agit en fait d'une lutte pour l'indépendance et la coopération économique, fondée sur l'égalité souveraine et l'intérêt mutuel. Il s'agit d'une lutte révolutionnaire qui exigera sans doute plus de sacrifices que nous n'en avons consenti pour retrouver notre indépendance politique. Tant que l'édification d'un ordre économique international nouveau, tel que l'envisage la Charte d'Alger³, ne sera pas devenue réalité, nous continuerons à ne servir qu'en paroles ces objectifs qui consistent à combler le fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres.

52. Pour fêter ce vingt-cinquième anniversaire de notre organisation comme une date historique, nous devons faire plus que réaffirmer notre engagement collectif envers les idéaux élevés de la Charte et notre volonté commune d'harmoniser nos actes pour atteindre les nobles buts et objectifs que représentent les Nations Unies. Nous devons adapter nos méthodes et réformer nos institutions afin de nous attacher avant tout aux questions essentielles, laissant de côté celles qui continuent à nous détourner de la poursuite de nos objectifs fondamentaux. A mon avis, nous devrions maintenant décider d'éliminer de nos débats les questions et les rapports de pure routine qui tendent à surcharger tous les ans notre ordre du jour sans apporter grand-chose à la cause de la paix et de la stabilité internationales. Ne conviendrait-il pas d'autoriser notre éminent Secrétaire général à élaguer judicieusement l'ordre du jour de chaque session, ce qui nous permettrait de mieux nous occuper des questions importantes et urgentes? Et les rapports sur les problèmes courants ne pourraient-ils être envoyés à l'avance aux Etats Membres pour qu'ils en prennent note, lorsqu'ils ne demandent pas de suite particulière à une session donnée de l'Assemblée générale?

³Adoptée à la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept le 24 octobre 1967.

53. A cette session historique, nous devrions également régler une fois pour toutes des problèmes tels que la question de Corée et le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine en tant que Membre de notre organisation, dont la nécessité se fait sentir depuis longtemps. Si les Nations Unies ne peuvent aboutir à la réunification pacifique de la Corée, il est grand temps que nous cessions de discuter cette question d'année en année. Les Nations Unies ne sauraient véritablement prétendre défendre le principe de l'universalité des Etats Membres alors que le quart de la population mondiale demeure frappé d'ostracisme en raison de l'impardonnable refus de voir représenté ici le Gouvernement de la République populaire de Chine. La solution immédiate de ces questions paralysantes nous semble pouvoir renforcer l'aptitude de notre organisation à se consacrer aux tâches essentielles que la Charte nous impose à tous. Nous continuerons alors à édifier l'ordre international des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour le progrès économique et social de tous les peuples, pour permettre que règnent les droits fondamentaux de l'homme, pour l'affirmation de la dignité et de la valeur de la personne humaine, partout fondées sur le respect du droit international étendu et adapté aux réalités contemporaines.

54. Enfin, permettez-moi de rendre hommage aux solides qualités, à la haute intelligence politique de notre Secrétaire général. Les services qu'il a rendus à l'humanité se passent de commentaires. J'espère que la présente session sera marquée par des réalisations importantes qui viendront souligner plus encore son dévouement et son attachement aux idéaux des Nations Unies.

M. Hambro (Norvège) reprend la présidence.

55. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. Stefan Jedrychowski, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne.

56. M. JEDRYCHOWSKI (*traduit du russe*): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette grande session commémorative de l'Assemblée générale, dont la collectivité internationale tout entière attend d'importantes décisions qui serviront la cause de la paix et de la coopération entre les peuples. Nous sommes persuadés que, sous votre habile direction, la présente session répondra aux espoirs placés en elle.

57. L'Organisation des Nations Unies est née pendant l'une des plus grandes guerres que l'humanité ait connues. Ses fondateurs ont été les Etats de la grande coalition antifasciste, qui, au cours d'une lutte terrible, a sauvé le monde de la domination du système fasciste d'esclavage et de génocide. Cette origine a déterminé les fondements et l'objectif de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix.

58. Aux fins de cet objectif, comme le proclame le Préambule de la Charte des Nations Unies, tous les Etats qui se joignent à l'Organisation s'engagent "à unir [leurs] forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales". La Charte des Nations Unies, dont les dispositions fondamentales ont surmonté les épreuves de la vie et qui demeurent toujours valables, définit les principes dont il

convient de s'inspirer à cet effet. Les plus essentiels d'entre eux sont le refus de faire usage de la force dans les relations entre les Etats et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ces principes sont à la base de la coexistence pacifique, la seule doctrine qui soit acceptable aujourd'hui dans les relations internationales et dont les pays socialistes s'inspirent en tant que ligne directrice dans toute leur politique.

59. Les réalisations de l'Organisation des Nations Unies doivent être évaluées avant tout en fonction de la mise en œuvre de ces deux principes.

60. Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies. Ce fut une période extrêmement tumultueuse, en raison même des processus sociaux et politiques très importants dont elle a été le témoin, tels que l'apparition d'un système socialiste mondial et la vague puissante des mouvements de libération nationale. Cependant, ce ne sont pas ces processus qui décident de l'évolution future du monde, mais bien les efforts tentés pour les freiner par des politiques menées à partir de positions de force qui ont été une cause de tension internationale et de conflits armés. La preuve en est qu'un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, agissant au mépris des obligations qui découlent de la Charte et s'efforçant de jouer le rôle d'un gendarme international, au service du passé, ont eu recours à une politique de force à l'égard d'autres peuples.

61. L'Organisation des Nations Unies n'a pas toujours été en mesure d'éviter les conflits. A plusieurs reprises elle s'est trouvée impuissante devant d'indiscutables actes de violence et d'agissements illégaux de la part du gouvernement colonialiste portugais, des gouvernements racistes de la République sud-africaine ou de la Rhodésie du Sud, qui refusent d'accorder aux peuples africains leur droit à la liberté et à l'indépendance. La terreur coloniale et la discrimination raciale y sont aussi la source d'une grave tension internationale et constituent une menace permanente à la paix.

62. Nous avons assisté également à des tentatives en vue d'arrêter par la force les transformations sociales en Amérique latine, notamment à une ingérence au Guatemala et dans la République Dominicaine, ainsi qu'à des tentatives d'invasion à Cuba. Tous les actes de ce genre ont porté et continuent de porter préjudice à la sécurité internationale. Mais en même temps, nous devons reconnaître que durant cette même période nous avons pu épargner à l'humanité une nouvelle guerre mondiale. Cela est avant tout le résultat d'un nouveau rapport des forces dans le monde contemporain, du rôle important joué par les Etats socialistes, dont la politique s'identifie aux intérêts de la paix dans le monde entier; c'est aussi le résultat du rôle qui incombe aux Etats nouvellement indépendants qui viennent de se libérer du joug colonial et qui portent aussi un intérêt vital au maintien de la paix. Le maintien de la paix, bien que cette paix n'ait pas été universelle et ne paraisse malheureusement pas devoir l'être dans l'avenir immédiat, constitue aussi un grand succès de l'Organisation des Nations Unies.

63. L'Organisation des Nations Unies a très largement contribué à la réalisation du second objectif fondamental,

celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leur droit à l'indépendance. La meilleure preuve en est que l'Organisation des Nations Unies compte aujourd'hui 127 Membres alors qu'elle ne comptait que 51 Membres fondateurs. Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation coïncide avec le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée à l'initiative de l'Union soviétique [*résolution 1514 (XV)*]. Il y a deux jours, nous avons solennellement fêté cet anniversaire, ici même, à l'Assemblée générale [*1866ème séance*]. Tout en soulignant le rôle historique que cette déclaration a joué, nous insistons pour qu'elle soit pleinement mise en œuvre grâce à l'adoption d'un programme d'action future en vue d'octroyer l'indépendance aux peuples qui se trouvent encore sous le joug du colonialisme.

64. Nous apprécions hautement, en outre, le rôle important que notre organisation a joué en faisant comprendre le danger qui menace l'humanité en cas de recours aux armes nucléaires ou aux armes bactériologiques ou chimiques. Nous apprécions hautement son activité dans le domaine de la défense des droits de l'homme, soit qu'elle cherche à éliminer la discrimination raciale, ou bien qu'elle prenne des décisions à l'effet que la prescription ne s'applique pas aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Nous attachons beaucoup d'importance aux activités de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la codification du droit international, le renforcement des droits souverains des peuples sur leurs ressources naturelles et l'utilisation du mouvement coopératif en tant que facteur de développement économique et social. Dans tous ces domaines, comme dans bien d'autres, la délégation polonaise a toujours apporté en contribution son initiative, ainsi que son expérience et ses conceptions nationales.

65. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure la tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies, car le problème de la paix et de la guerre est véritablement le problème majeur de la solution heureuse duquel dépendra l'avenir de toute l'humanité. A l'heure actuelle, alors qu'il existe des fusées intercontinentales, des armes nucléaires et d'autres moyens de destruction massive dont la quantité peut être considérablement accrue grâce au développement rapide de la science et de la technique, le problème consiste non seulement à prévenir de nouvelles guerres, mais aussi à éliminer la menace mortelle qui pèse sur notre civilisation.

66. Les pays socialistes ont fondé leur doctrine de la coexistence pacifique, que nous nous efforçons de promouvoir avec persévérance, sur la thèse qu'une nouvelle guerre mondiale n'est pas inévitable et qu'étant donné le rapport global actuel des forces, il est possible de la prévenir et que la tâche primordiale dans le contexte général des relations internationales est de préserver les peuples d'un tel affrontement.

67. Le maintien et le renforcement de la paix internationale exigent non seulement qu'on éloigne la perspective d'une nouvelle guerre mondiale, mais aussi qu'on mette un terme à toutes les guerres locales et aux autres conflits allumés par les forces de l'impérialisme, du colonialisme, du militarisme et de la réaction, car tout conflit recèle une

menace potentielle à la paix générale. Ce qui, pour certaines puissances, constitue une guerre locale eu égard à ses conséquences, représente une guerre totale pour les peuples qu'elle concerne. Ce fait provoque dans les domaines politique et social des conséquences à long terme qui débordent largement les frontières des Etats ou même des régions entraînés dans une telle guerre. Mettre fin à l'agression impérialiste contre le Viet-Nam et les autres peuples de l'Indochine constitue à l'heure actuelle une tâche urgente. La paix en Indochine pourra être réalisée si l'on donne aux peuples du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos la possibilité de décider librement de leur destin et de leur avenir. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de procéder à un retrait total des troupes étrangères, de mettre fin à l'ingérence dans les affaires intérieures de ces Etats et de créer un gouvernement de coalition dans le Viet-Nam du Sud.

68. Les propositions présentées à Paris, le 8 mai 1969, par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud nous semblent constituer une base raisonnable pour le règlement politique du conflit vietnamien. Ces propositions ont été précisées à la Conférence de Paris, le 17 septembre de cette année, dans une déclaration en huit points présentée par le chef de la délégation du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud, Mme Nguyen Thi Binh. Ces propositions contiennent un programme réaliste, qui exprime une volonté de paix et représente une base fort utile pour la conclusion d'un accord et un règlement pacifique des conflits.

69. De même, le rétablissement de la paix au Moyen-Orient sur la base de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité de novembre 1967 dépend exclusivement du point de savoir si Israël se soumettra à la décision de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il est indispensable qu'une grande puissance occidentale cesse d'accorder son appui à l'Etat qui est l'agresseur au Moyen-Orient et qui continue d'occuper des territoires appartenant à des pays arabes et dont il s'est emparé illégalement.

70. En fait, il faut que tous renoncent entièrement à utiliser la force dans les relations internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

71. Il est absolument indispensable de renoncer complètement à la guerre en tant que moyen de règlement des différends, qu'il est d'ailleurs impossible, comme le prouve toute la période d'après-guerre, de régler en ayant recours à la force.

72. Il ne suffit plus de rejeter la guerre. Les conditions réelles du monde contemporain et le genre de menace que représente une nouvelle guerre mondiale, de même que — du côté positif — le nouveau rapport de forces, rendent indispensable et possible de passer au renforcement de la sécurité internationale, c'est-à-dire de créer des garanties concrètes de sécurité pour tous les peuples. Il s'agit donc de liquider toutes les manifestations et conséquences de la guerre froide, de mettre en route des processus qui aboutiraient à remplacer le partage en groupements militaires par un système de sécurité collective, et la course aux armements par des progrès dans le domaine du désarme-

ment général et complet. Cette perspective concrète d'évolution des relations internationales, nous la devons aux générations qui sont nées au cours de la période d'après-guerre, aux nouvelles générations auxquelles incombe la tâche de résoudre les difficiles problèmes que posent la révolution technique, la protection de l'environnement et d'autres questions d'une ampleur mondiale. Ces générations l'exigent de nous.

73. C'est précisément dans ce sens que doit aller la décision de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale sur les mesures visant à renforcer la sécurité internationale. Nous sommes fermement convaincus que l'adoption d'un tel document aura une importance historique. Il ouvrira des perspectives nouvelles pour la mise en œuvre des principes de l'Organisation des Nations Unies, et l'institution d'une garantie efficace pour le maintien de la paix. Les mesures destinées à renforcer la sécurité internationale doivent avoir un caractère universel. Toutefois, le renforcement de la sécurité à l'échelle régionale aura une importance décisive pour l'efficacité de ces mesures sur le plan mondial. C'est là un aspect évident de notre monde actuel, dans lequel les liens de toutes sortes et l'interdépendance de toutes les régions deviennent de plus en plus étroits et de plus en plus forts.

74. C'est précisément sous cet angle que nous abordons la question de la sécurité en Europe. Nous ne pensons pas seulement au destin des peuples d'Europe, mais aussi à la contribution que l'Europe peut apporter au renforcement de la sécurité dans le monde entier. Dans le passé, les choses se sont passées d'une façon exactement contraire. Les conflits européens débordaient dans les autres régions du monde. Durant les trois derniers siècles, l'Europe a apporté 160 guerres à l'humanité, dont deux guerres mondiales. Bien que, durant le dernier quart de siècle, l'Europe ait été une région de confrontation politique extrêmement aiguë, elle n'a été le théâtre d'aucune guerre. Il faut agir de façon que la situation en Europe non seulement ne donne pas naissance à de nouvelles guerres, mais favorise au contraire la stabilisation de la paix dans le monde entier. Nous estimons que le rapport des forces et le processus de détente en Europe ont créé des conditions favorables pour instituer une sécurité collective à l'échelle de l'Europe tout entière. C'est notamment dans cette optique que les pays socialistes, dans leur appel de Budapest⁴, ont pris l'initiative de demander la préparation et la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Pologne a été la première en 1964 déjà à formuler cette idée au sein de l'Assemblée générale [voir 1301^{ème} séance, par. 66]. Elle l'a été par mon prédécesseur Adam Rapacki, qui est mort il y a quelques jours. Mais il a fallu de nombreuses années pour que la majorité des pays intéressés comprenne la justesse de cette idée. Nous estimons qu'elle est maintenant pleinement mûre et peut passer dans la réalité des faits.

75. De plus, les pays socialistes ont proposé un programme concret et réaliste pour une conférence de ce genre et continuent de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour

⁴ Appel en faveur d'une conférence générale européenne chargée d'examiner les problèmes relatifs à la sécurité et à la coopération pacifique en Europe, adopté à Budapest le 17 mars 1969 par le Comité consultatif politique des Etats signataires du Traité de Varsovie.

qu'elle soit convoquée et pour en assurer le succès. Il va sans dire que cette conférence n'est pas une fin en soi. Elle doit marquer le début d'un processus d'établissement d'un système de sécurité durable et de coopération en Europe. Notre objectif à long terme était et continue d'être la création d'un système régional de sécurité collective, pleinement conforme à la Charte des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que l'établissement d'un tel système de sécurité exigera de nombreux efforts. Nous ne nous attendons pas à ce qu'une seule conférence européenne suffise à le créer. Nous prévoyons qu'il en faudra plusieurs et qu'il en résultera un progrès en matière de désarmement régional et un renforcement des modalités concrètes de coopération européenne dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de la culture.

76. Il est évident que le succès de cette entreprise ne dépend pas seulement des pays socialistes. En l'espèce, ce qui importe n'est pas seulement la position des pays de l'OTAN et la disparition de la méfiance dont ils ont jusqu'à présent fait preuve à l'égard d'une conférence européenne; une importance considérable s'attache aussi à l'attitude des Etats européens neutres ou non alignés ou qui n'ont pas de liens particuliers avec l'un des groupements existants.

77. C'est précisément dans le cadre de la liquidation de la guerre froide, de ses causes et de ses conséquences que les pays socialistes ont pris, ces derniers temps, l'initiative d'engager le processus tellement indispensable de la normalisation des relations entre les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne. La base en est la reconnaissance des réalités européennes, résultant de la seconde guerre mondiale et, par voie de conséquence, la reconnaissance de l'intangibilité de la carte politique actuelle de l'Europe centrale. La contestation acharnée de ces réalités et la proclamation, par les milieux qui étaient auparavant responsables de la politique de la République fédérale d'Allemagne, de plans visant à les modifier étaient la principale source de tension en Europe, ainsi que nous l'avons maintes fois signalé du haut de cette tribune. Cette politique a depuis longtemps fait faillite, en même temps que les conceptions bien connues de la guerre froide, qui visaient à modifier le *statu quo* politique et territorial en Europe "à partir d'une position de force".

78. Ce n'est que récemment que sont apparues des possibilités réelles d'engager un processus de normalisation des relations entre les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne, ce à quoi nos pays ne cessaient d'aspirer depuis longtemps et à quoi ils veulent aboutir le plus rapidement possible.

79. Le Traité conclu à Moscou le 12 août 1970 entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne a une grande importance pour ce processus, ainsi que pour la stabilisation de la paix en Europe. Le Traité entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne, qui est actuellement en cours de négociations devrait, lui aussi, exercer une influence considérablement positive sur la situation en Europe. C'est l'initiative de Wladislaw Gomulka qui a ouvert la voie à ce traité, le 17 mai 1969. La base de ce traité doit être une confirmation incontestable de l'intangibilité de la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder-Neisse. Il n'y a pas eu et il n'existe pas de problème au sujet de cette frontière, mais il y a eu et il

reste uniquement celui de la renonciation à des prétentions territoriales qui menacent la paix.

80. Nous attachons en même temps une grande importance à ce que les problèmes des relations internationales entre les deux Etats allemands soient réglés d'une manière appropriée et conforme à la réalité et aux exigences de la sécurité européenne. Ces relations ne peuvent être normalisées que sur la base d'une pleine égalité de droits entre les deux Etats allemands, conformément aux normes du droit international.

81. Depuis longtemps nous soutenons l'idée que les deux Etats allemands devraient être admis en même temps à l'Organisation des Nations Unies. La voie est déjà ouverte. Leur admission aurait non seulement une influence positive sur la situation en Europe, mais serait aussi une application correcte du principe de l'universalité de l'Organisation. Mais pour l'instant, et tant que les deux Etats allemands ne seront pas admis comme Membres de l'Organisation des Nations Unies, il convient d'assurer sans retard à la République démocratique allemande le droit d'y avoir un observateur, comme c'est le cas pour la République fédérale d'Allemagne.

82. Il est évident que le principe de l'universalité doit être appliqué à l'égard de tous les Etats qui répondent aux exigences de la Charte des Nations Unies. Dès le début la Pologne, avec les autres pays socialistes, a toujours soutenu, notamment, le rétablissement au sein de l'Organisation des Nations Unies des droits et de la place légitime de la République populaire de Chine.

83. Nous voudrions aussi rappeler que la délégation polonaise a plus d'une fois déclaré à cette tribune que pour renforcer le rôle véritable et l'autorité de notre organisation, il faudrait que celle-ci décide d'annuler toutes les résolutions relatives à la question dite de Corée, en tant que contraires à la Charte des Nations Unies. Le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de la Corée du Sud et la dissolution de la Commission des Nations Unies dite pour l'unification et le relèvement de la Corée sont des mesures nécessaires au renforcement de la sécurité internationale dans cette région et au règlement pacifique des problèmes de ce pays par le peuple coréen lui-même.

84. Pour renforcer la paix mondiale et la sécurité internationale, il importe essentiellement de mettre fin à la course aux armements qui, en plus de la menace qu'elle fait peser sur la paix, a des conséquences économiques et sociales considérables. Ces dernières années, un progrès appréciable a été réalisé dans ce domaine.

85. Nous songeons notamment au Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il faudrait élargir la portée du Traité de 1963, de façon à interdire les essais souterrains. La mise en œuvre complète du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] est avant tout liée, compte tenu des conditions particulières de sécurité en Europe centrale, à la nécessité d'une ratification rapide de ce traité par la République fédérale d'Allemagne et les autres Etats Membres de la Communauté européenne d'énergie atomique

(EURATOM) qui l'ont signé. Une large extension de ce traité devrait éliminer le danger d'une prolifération des armes nucléaires dans le monde.

86. Cependant, l'objectif final pour l'avenir devrait être l'interdiction complète et l'élimination des armes nucléaires ainsi que de toutes les autres armes de destruction massive. A ce propos, je voudrais exprimer ma satisfaction que la proposition présentée à l'initiative et avec la participation active de mon pays et visant à interdire complètement les armes chimiques et bactériologiques (biologiques)⁵ ait trouvé un appui au sein de l'Organisation des Nations Unies, ce qui ouvre des perspectives à la conclusion d'un accord approprié. Nous espérons que la répugnance de certains Etats à accepter des engagements ayant pour objet d'éliminer les armes chimiques des arsenaux modernes, pourra finalement être surmontée, pour le plus grand avantage de la paix générale et de la sécurité de l'humanité.

87. Il n'est pas douteux que de nouveaux progrès dans le ralentissement de la course aux armes nucléaires seraient largement favorisés par le succès des entretiens américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques, que notre pays accueille avec satisfaction. Cela pourrait créer aussi des conditions meilleures pour la reprise d'initiatives visant à "geler" les armements nucléaires en Europe centrale et conduire, en fin de compte, à la création d'une zone dénucléarisée dans cette région névralgique pour la cause de la paix en Europe. De nouveaux progrès accomplis dans le ralentissement de la course aux armes nucléaires ne manqueraient certainement pas de créer des possibilités d'adopter de nouvelles et indispensables mesures partielles de désarmement.

88. Tout en considérant que le désarmement constitue une condition préliminaire indispensable de l'établissement d'une paix durable dans le monde entier, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif commun formulé par l'Assemblée générale dans la résolution [1378 (XIV)] sur le désarmement général et complet qu'elle a adoptée à l'unanimité en 1959. Tous les accords conclus jusqu'à présent, toutes les mesures partielles qui seront prises dans l'avenir doivent être considérés comme étant des actes qui frayent la voie vers cet objectif majeur final.

89. Les activités dans le domaine politique, malgré leur extrême importance, ne pourront assurer une paix internationale durable si elles ne s'appuient pas en même temps sur des activités orientées vers une large extension, sur une base saine, de la coopération économique internationale, car les relations économiques créent une base matérielle pour les relations politiques.

90. Dans les conditions créées par l'impétueuse révolution scientifique et technique, aucun pays n'est en mesure d'assurer l'utilisation rationnelle de ses ressources économiques en l'absence d'une large coopération économique avec d'autres pays.

91. Cependant, pour que cette coopération puisse contribuer à renforcer la paix internationale et à accélérer le développement économique des pays qui y participent, elle

⁵Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, points 29, 30, 31 et 104 de l'ordre du jour, document A/7655.

doit être fondée sur les principes du respect de la souveraineté et de l'avantage mutuel des partenaires. C'est alors seulement que cette coopération permettra à chaque pays d'occuper plus facilement une place favorable dans la division internationale du travail.

92. Il n'est guère douteux que l'actuelle division internationale du travail n'assure pas à tous les pays cette position favorable, car le développement du système capitaliste a conduit tout un groupe d'Etats au retard économique (je pense en l'occurrence aux pays en voie de développement). L'élimination de ce retard est l'un des problèmes les plus urgents auxquels se heurte la collectivité internationale et qu'il est indispensable de résoudre.

93. Malheureusement, il faut bien constater que malgré les nombreuses discussions sur ce problème, et notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies, l'inégalité des niveaux du développement économique des pays en voie de développement et des pays développés non seulement ne diminue pas d'une manière générale, mais au contraire s'accroît. Les pays occidentaux hautement développés continuent d'exploiter les pays en voie de développement. Seules les méthodes changent, et le système même d'exploitation ne change pas. Pour le prouver, il suffit d'examiner les données statistiques sur les transferts de bénéfices et de capitaux en provenance des pays en voie de développement et à destination des pays occidentaux hautement développés, ou bien les termes de l'échange entre ces deux groupes de pays, l'exode des cadres qualifiés, etc. Dans ces conditions, il est difficile d'accepter les arguments des représentants des puissances capitalistes hautement développées à l'effet que celles-ci fournissent une aide importante aux pays en voie de développement. Dans le cas de nombreux pays en voie de développement, le montant de l'aide financière qu'ils reçoivent est inférieur à celui des ressources qui quittent ces pays à destination des pays capitalistes occidentaux développés. D'où une première conclusion: pour aider effectivement les pays en voie de développement, il faudrait limiter leur exploitation par les pays capitalistes développés. Deuxièmement, une aide efficace serait celle qui consisterait à créer des conditions propices à une augmentation constante et rapide des recettes d'exportation des pays en voie de développement. A cet égard, la situation n'est pas très bonne. Le rythme de l'accroissement des exportations des pays en voie de développement comparé à celui des pays capitalistes développés demeure relativement faible. Pour l'accélérer, il conviendrait d'éliminer les obstacles qui empêchent les exportations des pays en voie de développement d'accéder aux marchés des pays capitalistes développés.

94. Etant donné que les exportations sont la source des recettes monétaires des pays en voie de développement, les efforts faits dans ce sens ont une importance fondamentale.

95. Il est indispensable également d'éliminer toutes les formes de discrimination dans le domaine commercial et d'œuvrer en faveur de l'application générale du principe de la nation la plus favorisée, d'une libéralisation effective et complète des échanges. Il convient dans le même temps de multiplier les efforts pour accélérer le changement de la structure des échanges commerciaux, qui, jusqu'à présent, oblige les pays en voie de développement à n'exporter que des matières premières et des produits semi-manufacturés.

On peut y parvenir, avant tout, en élargissant considérablement la coopération dans le domaine de l'industrie.

96. J'exprime cette opinion avec une conviction d'autant plus profonde que nous avons, dans ce domaine, notre propre expérience. Dans les premières années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, nous avons dû prendre des décisions concernant des problèmes qui sont, dans une large mesure, très semblables à ceux auxquels se heurtent aujourd'hui les pays en voie de développement. Dans notre cas, ces problèmes étaient d'autant plus difficiles à résoudre que notre économie nationale avait subi pendant la guerre des dommages particulièrement importants. Aussi comprenons-nous très bien ce que signifie de manière concrète la mobilisation des ressources nationales pour le développement économique, mobilisation qui représente pourtant le facteur décisif de celui-ci. Nous comprenons aussi l'importance que présente pour ce développement la liquidation du système d'exploitation de certains pays par d'autres. Notre propre expérience nous a toujours incités et continue de nous inciter à appuyer tout particulièrement les pays en voie de développement dans ceux de leurs efforts qui visent véritablement à accélérer leur croissance économique.

97. Bien sûr, la Pologne, dans la mesure de ses modestes possibilités, s'est efforcée d'apporter une contribution directe à cette tâche en favorisant avec les pays en voie de développement des relations économiques mutuellement avantageuses. Partant de l'idée que la forme essentielle d'assistance à ces pays consistait à développer les échanges commerciaux, nous lui avons accordé une importance particulière. Le résultat de cette politique a été un développement dynamique des échanges avec les pays en voie de développement. En même temps, et dans la mesure du possible, nous développons avec eux une coopération dans le domaine de la science et de la technique et nous contribuons à la formation de spécialistes au profit de ces pays.

98. Nous avons l'intention de poursuivre cette politique. A cet effet, nous sommes prêts à conclure, en ce qui concerne la fourniture de certains produits; des accords et contrats à long terme mutuellement avantageux pour la Pologne et pour ses cocontractants en voie de développement, ou à conclure des accords relatifs à une division partielle du travail, idée qui a reçu un accueil chaleureux de la part des pays en voie de développement à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève en 1964. Nous sommes également prêts, lorsque cela se justifiera du point de vue économique, à nous associer à des systèmes multilatéraux de paiements, à participer à des accords commerciaux internationaux visant à stabiliser la situation sur tels ou tels marchés commerciaux, etc. Nous sommes également prêts à créer, dans les pays en voie de développement, des entreprises mixtes sur la base d'une gestion commune si cela intéresse nos cocontractants tout en étant avantageux pour notre propre économie. C'est pourquoi nous espérons que les efforts que nous déployons pour promouvoir les relations économiques avec les pays en voie de développement rencontreront l'appui nécessaire de leur part, car ces relations ne pourront se développer que si elles sont le résultat d'une action commune.

99. Je voudrais d'ailleurs souligner la même idée en ce qui concerne les échanges de la Pologne avec les pays capita-

listes développés. Nous nous intéressons beaucoup à l'expansion de ces échanges. L'intérêt que nous leur portons s'est notamment manifesté par des décisions dans le domaine des investissements et par des changements dans le système de planification et de consolidation du commerce extérieur. Cependant, nos efforts se heurtent à des obstacles lorsqu'ils ne trouvent pas un écho approprié chez nos cocontractants. Nous attendons, en particulier, que disparaissent aussi rapidement que possible les vestiges de la discrimination introduite à l'époque de la guerre froide par les pays occidentaux à l'égard des importations en provenance des pays socialistes et qu'il soit mis un terme à la pratique de l'embargo qui frappe les exportations vers les pays socialistes. Nous espérons que les pays capitalistes participeront à l'adoption de mesures ayant pour objet de favoriser des relations économiques mutuelles, notamment dans le domaine de la coopération industrielle. Nous espérons aussi que les pays membres de la Communauté économique européenne et ceux qui ont l'intention d'y adhérer tiendront dûment compte des intérêts de nos exportations quand ils mettront en œuvre leurs plans en matière de politique commerciale. S'il en était autrement, le développement des échanges entre l'Est et l'Ouest se heurterait à de nouveaux obstacles difficiles à surmonter. Et ceci pourrait avoir des conséquences négatives durables non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique.

100. En adhérant à l'Organisation des Nations Unies, dont la Pologne est un des Membres fondateurs, le Gouvernement de la République populaire de Pologne a fait une déclaration dans laquelle il disait que le Gouvernement polonais, appréciant à sa juste valeur le système de sécurité établi dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, était prêt, dans la mesure de ses moyens, à coopérer avec les autres Membres de cette organisation au maintien de la paix dans le monde entier et au rétablissement du bien-être et de la prospérité des peuples. Le Gouvernement polonais constatait en même temps que le maintien de la paix en Europe, le renforcement de la sécurité et le rétablissement du bien-être des peuples qui avaient tellement souffert des conséquences de la guerre qu'ils avaient subie, dépendaient à la fois de la garantie de l'inviolabilité des frontières d'après-guerre, du développement de tous les Etats européens et de l'élimination de tous les foyers et tendances fascistes.

101. Pendant 25 années, la République populaire de Pologne est restée un Membre actif et fidèle de l'Organisation des Nations Unies, parce que sa Charte énonce les mêmes principes et les mêmes objectifs que ceux que la politique extérieure polonaise a proclamés et, dans la mesure de ses possibilités, mis en œuvre au cours du dernier quart de siècle.

102. Nous apprécions hautement l'essor des activités de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines de son ressort, auquel le Secrétaire général de l'Organisation, U Thant, apporte une importante contribution personnelle.

103. Du haut de cette tribune, en cette session commémorative de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, je vous prie d'accepter l'assurance solennelle que la République populaire de Pologne ne négligera aucun effort pour mettre en œuvre les idéaux qui ont présidé à la

naissance de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les principes consacrés dans sa Charte, et qu'elle combattra inlassablement en faveur du renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération entre les peuples.

104. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. M. Mahmoud Riad, ministre des affaires étrangères de la République arabe unie.

105. **M. MAHMOUD RIAD**⁶ (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous voir présider cette session historique de l'Assemblée générale. Le fait que vous dirigiez nos débats illustre bien le rôle de la Charte, qui doit être notre loi suprême dans la conduite des relations internationales et la direction de nos efforts. Au seuil d'une époque nouvelle de leur vie, c'est là l'idée primordiale que doivent réaffirmer les Nations Unies. Personne mieux que vous, Monsieur le Président, ne pouvait incarner cette idée; vous êtes un juriste éminent, un parlementaire distingué, et vous représentez la Norvège, pays connu depuis longtemps pour ses importantes contributions à l'œuvre de cette organisation et à la défense de ses principes.

106. Je voudrais, dès l'abord, dire la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement de la République arabe unie pour les sentiments sincères exprimés par les peuples du monde et leurs dirigeants, qui ont partagé notre douleur à la mort du grand chef qu'était Gamal Abdel Nasser. Pendant toute sa vie, Gamal Abdel Nasser a lutté pour la cause de la liberté et de la paix et pour le droit de l'homme à vivre dans la dignité, à l'abri de l'exploitation et de l'injustice sociale.

107. Le président Nasser a sans cesse combattu pour défendre la liberté des peuples; il était guidé par sa foi dans le droit qu'a chaque peuple d'exprimer librement sa volonté et de développer tous ses moyens potentiels pour progresser et prospérer. Il a également défendu le droit de tous les peuples de réaliser leur indépendance nationale à l'abri de toute domination étrangère, ainsi que leur droit inhérent à l'égalité dans la communauté des nations. En cela, Gamal Abdel Nasser s'est fait le défenseur du plus important de tous les droits de l'homme.

108. Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies nous donne l'occasion de faire un examen de conscience et un bilan. Les résultats obtenus par les Nations Unies constitueront toujours un chapitre remarquable de l'histoire de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Cependant, c'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'élimination de l'agression qui seront la pierre de touche du travail de l'Organisation mondiale. C'est pourquoi il nous faut bien admettre que l'écart entre ce qui est attendu des Nations Unies et ce qu'elles accomplissent réellement ne fait que s'agrandir à mesure que le temps passe. La responsabilité en incombe aux puissances qui pratiquent une politique de force et d'agression d'avant la Charte et qui cherchent à dominer le destin d'autres peuples. C'est là la plus grave menace qui pèse sur l'avenir de l'ordre international, fondé sur la Charte des Nations Unies.

⁶L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

109. Aucun problème international ne traduit mieux la crise traversée par les Nations Unies que la situation au Moyen-Orient, où Israël poursuit son agression contre trois Etats Membres des Nations Unies et usurpe toujours des territoires arabes, en même temps qu'il viole les droits du peuple palestinien, tandis que l'Organisation mondiale ne parvient pas à relever ce défi.

110. Le fait que la communauté internationale n'ait pas réussi à appliquer les dispositions de la Charte contre Israël, l'agresseur, est l'un des facteurs qui ont encouragé Israël à continuer son occupation, à poursuivre sa politique d'expansion territoriale et à braver les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Une telle politique constitue une menace directe à l'ordre international fondé sur le respect de l'intégrité territoriale des Etats; elle est un défi à la responsabilité collective pour l'élimination de l'agression.

111. Lorsqu'on fait le bilan des activités de l'Organisation au cours des 25 dernières années, il est utile de rappeler qu'Israël, qui aujourd'hui méprise les normes fondamentales de la communauté internationale, doit son existence à la résolution 181 (III) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1947. Cette résolution qui, en soi, était d'une grande injustice à l'égard du peuple de Palestine, n'a permis de réaliser qu'une partie de l'ultime ambition du sionisme mondial, qui est de créer un Israël plus étendu, englobant toute la Palestine et les territoires arabes du Nil à l'Euphrate.

112. Après l'adoption de cette résolution en 1947, Israël a lancé ses attaques contre les villes et les villages de Palestine, dans le but de s'agrandir. Israël a expulsé un million et demi de Palestiniens, faisant d'eux des réfugiés qui vivent sous des tentes depuis 22 ans. Israël ne s'est pas contenté des territoires qu'il avait usurpés au peuple de Palestine; il a poursuivi sa politique d'expansion. Il a envahi l'Egypte en 1956 et, par l'intermédiaire de son premier ministre de l'époque, Ben Gourion, annoncé qu'il annexait le Sinaï et ne reconnaissait plus l'Accord général d'armistice égypto-israélien conclu par l'intermédiaire des Nations Unies en 1949. Israël a encore eu recours à l'agression en juin 1967 et a attaqué l'Egypte, la Jordanie et la Syrie en vue de réaliser le dessein sioniste qui consistait à se saisir de toute la Palestine et de parties des territoires des Etats arabes environnants.

113. En fait, il est superflu d'illustrer davantage la politique israélienne d'expansion territoriale. Rappelons seulement la toute dernière déclaration faite par le Premier Ministre d'Israël à son retour de Washington, le 2 octobre 1970. Elle a dit, s'agissant d'un règlement ultérieur, qu'Israël ne rendrait pas les territoires syriens, la Jérusalem arabe, Charm el Cheikh en Egypte et la bande de Gaza. Quant à la rive occidentale du Jourdain, Israël ne rendrait à la Jordanie que ce qui resterait après qu'il aurait réalisé ses objectifs territoriaux.

114. En ce qui concerne l'attitude d'Israël à l'égard des réfugiés de Palestine, ce pays proclame, à chaque session de l'Assemblée générale, son refus d'appliquer toute résolution

⁷Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 3, document S/1264/Rev.1.

prévoyant le retour des réfugiés dans leurs foyers. Ce refus découle de la politique raciste pratiquée par Israël à l'égard du peuple de Palestine.

115. Cette politique expansionniste et raciste d'Israël constitue un défi à la Charte des Nations Unies et une menace constante et directe à la paix internationale. Cette organisation mondiale n'a d'autre choix que de mettre en œuvre les dispositions de la Charte concernant la suppression de l'agression et de l'expansion territoriale, et le droit des peuples à l'autodétermination. Il incombe aux Nations Unies d'empêcher Israël — ou tout autre Etat — de poursuivre, dans le but de parvenir à ses objectifs d'expansion et de domination, une politique qui viole de façon flagrante les dispositions fondamentales de la Charte.

116. Le mépris manifesté par Israël à l'égard de la volonté de la communauté internationale n'aurait jamais pu atteindre les dimensions qu'il a prises depuis l'agression contre les Etats arabes en 1967, si ce pays n'avait pas eu l'appui et l'assistance des Etats-Unis, une grande puissance qui a joué un rôle important dans la rédaction de la Charte des Nations Unies et qui, aux termes de cette Charte, a une responsabilité spéciale pour maintenir la paix internationale et assurer l'efficacité de l'Organisation.

117. La politique des Etats-Unis — épouser la cause de l'agresseur — est apparue en diverses occasions, lorsqu'ils ont agi à l'encontre des obligations que leur confèrent la Charte ou d'autres engagements pris par eux.

118. Quatre Présidents des Etats-Unis ont toujours affirmé, pendant 20 ans, que leur pays s'engageait à défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats du Moyen-Orient, engagement qui découle de la Charte des Nations Unies. Peu de temps avant l'agression israélienne, les Etats-Unis nous ont réaffirmé cet engagement et ont ajouté qu'ils s'opposeraient à toute agression au Moyen-Orient. Cette déclaration figure dans un mémorandum officiel qui nous a été soumis le 23 mai 1967 au Caire; il y était dit:

“Dans la situation actuelle, le Gouvernement de la République arabe unie et les autres gouvernements arabes peuvent être sûrs que le Gouvernement des Etats-Unis maintient sa ferme opposition à toute forme d'agression dans cette région, ouverte ou clandestine, menée par des forces militaires régulières ou des groupes de combattants irréguliers.”

119. Douze jours plus tard, le 5 juin 1967, Israël lançait son agression contre trois Etats arabes. Nous pensions que les Etats-Unis tiendraient parole. Or, non seulement ils n'ont tenu aucun compte de leur obligation de s'opposer à l'agression, mais, en fait, ils ont embrassé la cause de l'agresseur lorsque leur représentant au Conseil de sécurité a empêché l'adoption du projet de résolution demandant à Israël de se retirer des territoires arabes. Ensuite, les Etats-Unis ont fourni à Israël des bombardiers et d'autres armes, ainsi qu'une assistance économique, lui permettant ainsi de poursuivre son agression contre les Etats arabes et son occupation de leurs territoires.

120. Au cours des consultations qui ont précédé l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, les

Etats-Unis nous ont assurés que si nous acceptions la résolution, ils feraient de leur mieux pour la faire appliquer. Les Etats-Unis ont confirmé cette position au Conseil lors de l'adoption, le 22 novembre 1967, de la résolution en question.

121. Nous avons accepté la résolution du Conseil de sécurité dès le début et avons coopéré avec le représentant spécial, l'ambassadeur Gunnar Jarring, pour qu'elle soit mise en œuvre. Nous lui avons même suggéré d'établir un calendrier pour l'exécution de toutes les dispositions de la résolution. Les Etats-Unis, par contre, ont continué à fournir une aide militaire à Israël sans tenir compte du fait que ce dernier refusait d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité.

122. Lorsque les Etats-Unis ont proposé, le 19 juin dernier, ce que l'on a appelé “l'initiative américaine”, nous n'y avons rien trouvé de nouveau. En fait, cette initiative arrivait avec presque trois ans de retard, puisqu'elle demandait aux parties de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité et de nommer des représentants qui se mettent en rapport avec l'ambassadeur Jarring. De notre côté, nous avions, dès la première heure, informé l'ambassadeur Jarring que nous étions disposés à appliquer la résolution du Conseil de sécurité et à rester en rapport avec lui, soit au Caire, soit à New York, par l'entremise de notre représentant permanent auprès des Nations Unies.

123. L'élément apparemment nouveau, dans l'initiative américaine, était que les Etats-Unis paraissent prêts à veiller à ce que la résolution adoptée trois ans auparavant par le Conseil de sécurité soit mise en œuvre, et à demander à Israël de s'y conformer.

124. Nous avons accepté l'initiative américaine, car nous désirons que soit appliquée la résolution du Conseil de sécurité et que la paix règne au Moyen-Orient. Nous avons également accepté le cessez-le-feu provisoire proposé par les Etats-Unis, afin de faciliter la mission de l'ambassadeur Jarring. A ces fins, nous avons demandé à notre représentant permanent auprès des Nations Unies de nous représenter au cours des pourparlers avec l'ambassadeur Jarring.

125. Durant nos contacts avec les Etats-Unis à propos de l'initiative américaine, nous avons appris que ce pays livrait chaque mois à Israël des bombardiers Phantom et Skyhawk. A ce sujet, les Etats-Unis se sont engagés à ne pas fournir à Israël de nouveaux avions tant que le plan américain durerait. Voilà encore un engagement pris par les Etats-Unis.

126. Mais Israël s'est lancé dans une politique d'obstruction et a continué ses manœuvres pour empêcher la mise en œuvre de cette initiative, et a annoncé, le 6 septembre, qu'il interrompait les contacts avec l'ambassadeur Jarring, mettant ainsi, pour sa part, un terme à l'initiative américaine.

127. L'initiative américaine voulait dire que les Etats-Unis observeraient à l'égard d'Israël, l'agresseur, une politique plus objective et moins alignée. Il semble toutefois que les pressions sionistes aient réussi à mettre fin à l'initiative américaine. Les Etats-Unis sont revenus sur leur engagement de ne pas fournir de nouveaux avions à Israël, et ont décidé de lui livrer d'autres armes et appareils, au moment même

où Israël annonçait officiellement qu'il boycotterait les entretiens avec l'ambassadeur Jarring. Ainsi, les Etats-Unis se sont joints à Israël pour réduire à néant l'initiative américaine.

128. Lorsqu'il est apparu que les Etats-Unis s'alignaient en tous points sur Israël, l'agresseur, et qu'ils n'étaient pas en mesure de jouer le rôle impartial et constructif indispensable au succès de l'initiative américaine, nous avons proposé que les quatre grandes puissances poursuivent les entretiens commencés à l'instigation du Gouvernement français, pour faire appliquer la résolution du Conseil de sécurité et aider l'ambassadeur Jarring à remplir sa mission. Il est regrettable, cependant, que les Etats-Unis, sous la pression d'Israël, ne se sont pas contentés de mettre fin à leur propre initiative; ils se sont en outre retirés des concertations à quatre au niveau des suppléants. Par cet acte unilatéral, les Etats-Unis ont gravement compromis les chances d'établir la paix au Moyen-Orient, ce qui montre bien qu'ils ne font pas vraiment d'efforts sérieux pour instaurer la paix dans cette région.

129. Je vais maintenant exposer à l'Assemblée les faits relatifs aux dispositions de cessez-le-feu. Cet exposé est à notre avis rendu nécessaire par la vaste campagne de propagande lancée par Israël pour justifier son refus de prendre contact avec l'ambassadeur Jarring au sujet de la paix. Les Etats-Unis se sont associés à cette campagne pour justifier l'abandon de leur propre initiative, la dénonciation de la promesse qu'ils nous avaient faite de ne pas livrer d'autres avions à Israël tant que l'initiative durerait; pour justifier aussi l'appui qu'ils donnaient aux efforts d'Israël pour contrecarrer les efforts internationaux visant à mettre en œuvre le règlement pacifique approuvé par le Conseil de sécurité.

130. Lorsque nous avons accepté l'initiative américaine et le cessez-le-feu pour une période limitée, nous pensions que les dispositions du cessez-le-feu provisoire et de sa surveillance seraient discutées avec le représentant spécial du Secrétaire général agissant en tant que partie impartiale.

131. Cependant, les Etats-Unis avaient demandé que soit fixée une date très rapprochée pour le cessez-le-feu et avaient en même temps montré qu'ils désiraient beaucoup avoir en mains le contrôle du cessez-le-feu. Nous nous sommes rendu compte que les Etats-Unis essayaient de raccourcir le temps dont avaient besoin nos forces aériennes pour compléter leur système de défense contre les raids israéliens pendant lesquels étaient utilisés des avions américains pour bombarder nos villes et nos villages. Des milliers de civils innocents, y compris des travailleurs et des enfants, ont été tués au cours de ces raids. Les villes de la région du canal de Suez ont été détruites, et plus d'un demi-million d'Egyptiens se sont retrouvés sans logis.

132. Mais nos forces de défense aérienne, pendant les semaines qui ont précédé le cessez-le-feu, étaient arrivées à mettre en place un grand nombre d'unités de défense aérienne, avaient abattu plusieurs bombardiers américains — Phantom et Skyhawk — et étaient tout à fait prêtes à terminer leur réseau de défense aérienne avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 8 août 1970, tâche qu'elles avaient réussi à mener à bien. Elles ont également réussi avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, à installer des

dizaines de positions de campagne et de positions de repli, ainsi que des positions fictives pour notre défense anti-aérienne.

133. S'étant rendu compte qu'il n'était pas arrivé à empêcher l'organisation de notre réseau de défense aérienne, Israël a eu recours au mensonge et aux duperies, et prétendu que nous n'avions pas respecté les accords de cessez-le-feu. Israël voulait par là justifier son refus de se mettre en rapport avec l'ambassadeur Jarring, et continuait ainsi à contrarier tous les efforts déployés pour mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité.

134. Nous avons exposé tous les faits aux Etats-Unis lorsqu'ils ont pris contact avec nous le 4 septembre, après nous avoir accusés d'avoir violé l'accord de cessez-le-feu. Nous avons expliqué aux Etats-Unis que nous n'avions pas installé de nouveaux missiles dans la région du canal de Suez ni établi de positions nouvelles. Cependant, nous avons utilisé du ciment au lieu de sacs de sable pour protéger certaines des positions existantes. Nous avons ensuite demandé aux Etats-Unis de nous fournir des éclaircissements concernant leur propre violation de l'initiative américaine et leur dénonciation des engagements pris à notre égard de ne plus fournir d'avions à Israël pendant la durée de l'initiative. Nous avons aussi demandé aux Etats-Unis de préciser leur position à l'égard des violations flagrantes du cessez-le-feu par Israël qui avait installé sur notre territoire de nouvelles positions et de nouvelles fortifications, décrites par certains correspondants de presse comme ressemblant à la ligne Maginot. Les Etats-Unis ont répondu qu'ils considéraient cela comme des travaux d'entretien. Les Etats-Unis tolèrent donc l'installation sur notre territoire occupé par Israël, l'agresseur, de nouvelles positions, mais jugent que les travaux d'entretien effectués sur nos positions de défense aérienne — à 200 kilomètres de nos frontières internationales — sont inadmissibles, entraînent la suspension de la mission Jarring et constituent un obstacle aux concertations à quatre.

135. Compte tenu des allégations présentées par Israël, reprises par les Etats-Unis, et utilisées comme prétexte par Israël pour justifier son boycottage des pourparlers avec l'ambassadeur Jarring pour mettre en œuvre l'initiative américaine, je désire poser une question précise: pourquoi Israël a-t-il interrompu les contacts avec l'ambassadeur Jarring sur l'aspect jordanien de l'initiative américaine? En effet, la Jordanie a accepté l'initiative américaine; elle a nommé un représentant chargé de prendre part aux conversations avec M. Jarring, et elle n'a été accusée ni par Israël ni par les Etats-Unis d'avoir violé les accords de cessez-le-feu.

136. Les Etats-Unis pourraient-ils exposer leurs vues sur le boycottage israélien de l'initiative américaine en ce qui concerne la Jordanie? En s'alignant sur la position israélienne, les Etats-Unis ont montré, sans doute possible, qu'ils étaient incapables de jouer le rôle exigé d'eux pour donner suite à leur propre initiative. Ce rôle veut une politique impartiale et objective. Je vais vous révéler certaines des violations du cessez-le-feu perpétrées par Israël et méconnues par les Etats-Unis, afin de vous montrer dans quelle mesure ces derniers ont pris fait et cause pour Israël, l'agresseur.

137. Nous estimons indispensable que l'Assemblée générale connaisse les graves incidences de la demande des Etats-Unis, aux termes de laquelle la République arabe unie devrait abandonner ses moyens de défense antiaérienne dans la région du canal de Suez comme condition préalable au déclenchement des consultations pour la paix. Cette attitude américaine se pose sur l'hypothèse que si l'Egypte est capable de se défendre contre les bombardiers américains utilisés dans les raids israéliens, cela diminuera les chances d'Israël d'imposer ses plans expansionnistes aux pays arabes. Mais, aux termes de la Charte, les Etats-Unis auraient dû exiger le retrait des forces agressives israéliennes des territoires occupés d'Etats Membres, afin que les pourparlers de paix puissent avoir lieu sur une base d'égalité.

138. La position des Etats-Unis signifie en fait qu'ils ne recherchent pas une paix juste, mais plutôt qu'ils visent à imposer la capitulation aux peuples arabes.

139. J'ai essayé de vous exposer brièvement la situation de fait au Moyen-Orient. Vous savez, je n'en doute pas, que l'Organisation internationale a une responsabilité; qu'il faut faire face au défi que représente l'agression commise par Israël contre les Etats arabes depuis plus de trois ans. La question dont vous êtes saisis pose des graves problèmes qui ont un effet direct sur la paix mondiale et l'avenir de l'ordre international.

140. Il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires qu'il occupe depuis l'agression de juin 1967, et tant qu'Israël ne reconnaîtra pas les droits du peuple palestinien.

141. Etant donné la volonté d'Israël de poursuivre sa politique d'agression en vue d'atteindre les objectifs expansionnistes sionistes, l'échec de la paix est imputable à la grande puissance qui fournit armes et fonds à l'agresseur. Lorsque les Etats-Unis déclarent officiellement qu'ils continueront à fournir à Israël des armes et des fonds pour lui permettre de maintenir sa suprématie militaire sur les pays arabes, ils acceptent par là même la responsabilité de l'agression continue d'Israël, de son occupation des territoires arabes et de son mépris des résolutions des Nations Unies et des dispositions de la Charte. Les Etats-Unis sont ainsi, sans équivoque possible, responsables de la continuation de la guerre au Moyen-Orient.

142. Nous vivons cette crise du Moyen-Orient heure par heure, et nous voyons les très graves dangers qu'elle représente pour la paix et pour l'avenir de l'ordre international. Nous sommes arrivés à la conclusion que tous les Membres des Nations Unies doivent accepter leur responsabilité collective et examiner la question de la crise au Moyen-Orient, qui figure à l'ordre du jour de cette Assemblée, immédiatement après la session commémorative.

143. Nous sommes convaincus que la société internationale, par sa volonté collective, est capable de faire respecter la loi de la Charte, qui prévoit des sanctions contre les agresseurs quels qu'ils soient, et de les obliger à se plier à la règle du droit. Les chefs d'Etat des pays non

alignés, représentant tous les continents, se sont réunis à Lusaka en septembre dernier et ont demandé que des mesures appropriées soient prises contre Israël si ce pays continuait à méconnaître les efforts visant à établir une paix fondée sur la justice, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. Nous croyons que cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale pourrait jouer un rôle positif, qui amènerait la société internationale à supprimer l'agression au Moyen-Orient, à sauvegarder la paix mondiale et à assurer l'avenir de l'ordre que représentent les Nations Unies.

144. L'Assemblée générale, au cours de cette session commémorative, adoptera des déclarations importantes réaffirmant les principes de la Charte relatifs au renforcement de la sécurité internationale et aux relations amicales entre les Etats. Cependant, ces principes n'auront de valeur réelle que lorsque l'Assemblée générale les appliquera à de graves problèmes internationaux tels que celui de l'agression d'Israël et de l'occupation par ce pays des territoires arabes.

145. Nous sommes sûrs que l'Assemblée générale s'acquittera de son devoir et que, ce faisant, elle réaffirmera l'efficacité de son rôle, regagnera la confiance des peuples et prouvera amplement qu'elle est un instrument approprié de paix et de justice pour les générations à venir. Ce que les Nations Unies pourraient faire de mieux en ce vingt-cinquième anniversaire serait de prendre la ferme décision de faire appliquer et respecter les règles de la Charte.

146. Dans tous les hommes, les femmes, les enfants qui vivent dans la vallée du Nil vibre le ferme désir de libérer la moindre parcelle des territoires occupés. Notre peuple, qui a contribué au développement de la civilisation humaine et créé une société où toutes les religions coexistent, refuse aujourd'hui, comme il l'a fait dans le passé, d'abandonner un seul pouce des territoires occupés. Notre peuple ne permettra pas plus aux agresseurs israéliens qu'il ne l'a permis aux précédents agresseurs d'entacher notre histoire et la dignité de notre pays et de souiller les valeurs de notre société. Nous voulons la paix mais nous ne la mendierons pas. Nous œuvrons pour le progrès comme nous renforçons les forces armées de notre pays et travaillons à la libération de notre territoire. Nous savons cela, nous, peuple et chefs de la République arabe unie. Avec la mort de chaque martyr égyptien, pendant les raids où Israël utilise des bombardiers américains, naît une nouvelle décision d'expulser l'agresseur et de libérer le sol de la patrie. Ce n'est pas là qu'un droit; c'est un devoir sacré, à l'égard de notre passé, de notre histoire présente, et de l'avenir de nos générations futures. C'est aussi un engagement de notre part envers les idéaux nés de la lutte de tous les peuples du monde contre l'agression, la tyrannie et l'injustice.

147. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: L'ambassadeur d'Israël, M. Tekoah, a demandé la permission d'user de son droit de réponse mais, comme l'en a prié le Président en vertu d'une précédente décision de l'Assemblée générale, il a consenti à remettre son intervention à la fin de la réunion de cet après-midi.

La séance est levée à 13 h 10.